



Strasbourg, le 21 juin 2021

T-MEDICRIME(2021)_LD_F

Comité des Parties Convention MEDICRIME

Liste des décisions

4^e Réunion plénière

Par visioconférence, 26-27 mai 2021
Conseil de l'Europe

Le Comité des Parties de la Convention MEDICRIME (ci-après, « le Comité MEDICRIME » ou « le CdP »), réuni à distance par visioconférence sous la présidence de M. Sergey Glagolev (Fédération de Russie), a décidé :

1. Ouverture de la réunion

- de prendre note des observations liminaires de M. Jan Kleijssen, Directeur, Société de l'information - Service de la lutte contre la criminalité, qui a félicité le Président pour sa récente nomination au poste de Ministre adjoint de la Santé de la Fédération de Russie et le remercie de continuer à présider le Comité MEDICRIME. Il a rappelé que la Convention MEDICRIME a été ouverte à la signature en 2011 à Moscou. Il a fait le point de la situation actuelle en matière de signatures (16 pays) et de ratifications (18 pays), constatant que la pandémie a certainement joué un rôle déterminant dans l'accélération des adhésions à la Convention. Il a noté que les autorités portugaises ont inscrit la ratification de la Convention MEDICRIME au nombre des priorités de leur Présidence de l'UE. Il a rappelé que l'avis publié par le Comité dans le contexte des contrefaçons de vaccins contre la covid-19 est venu à point nommé, et a indiqué qu'un nombre croissant de saisies de faux vaccins sont signalées dans les États membres du Conseil de l'Europe et au-delà. Il a souligné l'importance du travail de suivi de la Convention et de la coopération internationale que

facilite le Comité des Parties dans son rôle de plateforme d'échanges de vues et de bonnes pratiques, ainsi que d'informations sur les défis. Il a salué la participation de représentants de la société civile, qui demandent le statut d'observateur auprès du Comité des Parties. Il a communiqué des informations générales sur le Réseau 24/7 dans le cadre de la Convention MEDICRIME. Il a conclu en remerciant les autres organes du CdE et les organisations internationales pour leur participation et leur coopération.

2. Adoption de l'ordre du jour

- d'adopter le projet d'ordre du jour de la réunion (la liste des participants et l'ordre du jour figurent aux annexes I et II, respectivement).

3. Informations du Président et du Secrétariat

- de prendre note de l'allocution de bienvenue de M. Glagolev, qui exprime l'espoir de pouvoir organiser dès que possible une réunion hybride ou en présentiel. Il souhaite tout particulièrement la bienvenue aux membres qui viennent de rejoindre le Comité des Parties.

4. Suivi de la Convention et travaux futurs

4.1 Questionnaire sur le profil des pays et réponses des pays

- de prendre acte de la présentation de M. Oscar Alarcón, Secrétaire exécutif du Comité des Parties, sur le questionnaire sur le profil des pays et de la publication des réponses des Parties sur le site internet de MEDICRIME ;
- d'inviter les nouvelles Parties (Bosnie-Herzégovine et Belarus) à soumettre au Secrétariat leurs réponses au questionnaire de profil pays, le cas échéant ;
- d'inviter les autres Parties qui ne l'auraient pas encore fait à soumettre leurs contributions dès que possible.

4.2 Echange de vues sur les thèmes du 1^{er} cycle de suivi: « *La protection de la santé publique par la Convention MEDICRIME en période de pandémie* »

- de prendre acte des informations communiquées par M. Glagolev sur l'objet du questionnaire soumis à l'examen des Parties dans le contexte du 1^{er} cycle de suivi thématique, qui devrait durer 2 ans. Il fait observer que le thème couvre tous les types de pandémies, et pas uniquement la pandémie de covid-19. Il souligne également que les questions facultatives sont tout aussi importantes que les questions obligatoires pour offrir une vue d'ensemble des problèmes à surveiller ;
- de prendre note des présentations des experts indépendants, M. Hugo Bonar, Prof. Asier Urruela Mora et Prof. Carlos Romeo-Casabona (excusé) sur le questionnaire, et les féliciter pour leur excellent travail ;
- d'examiner le projet de questionnaire, approuver la modification de la question 10 et charger le Secrétariat d'assurer un affinage linguistique avant de le diffuser auprès des Parties ;
- d'adopter le projet de questionnaire du 1^{er} cycle de suivi thématique, charger le Secrétariat de l'envoyer aux Parties, rappeler à toutes les Parties l'importance de répondre à ce questionnaire et décider que les réponses devront parvenir au Secrétariat pour le 30 novembre 2021 dans l'une des langues officielles (anglais ou français) ;
- d'insister sur le fait que le Secrétariat se tient à la disposition des Parties pour répondre à toute question concrète qu'elles auraient en lien avec le questionnaire, et charger le Secrétariat de faciliter les échanges d'informations entre les experts et la (les) Partie(s) en cas d'observations ou de clarifications d'experts à la (aux) Partie(s) concernée(s) ;

- de décider que l'analyse des réponses au questionnaire sera examinée pour la session de l'automne 2022 ;
- de charger le Secrétariat d'élaborer un document pour expliquer la procédure de suivi lors de la prochaine réunion plénière du CdP et envisager d'examiner le mécanisme du rapport de mise en oeuvre lors de la prochaine réunion du Bureau.

4.3 Définition du mot « contrefaçon »

- avant de discuter de la définition du mot «contrefaçon» au sens de la Convention MEDICRIME, d'examiner la faisabilité et la nature juridique d'une Note d'orientation dans le contexte de la Convention ;
- de remercier Mme Ana Salinas de Frías, Professeur titulaire à l'Université de Malaga, pour sa présentation orale sur la faisabilité et la nature juridique des Notes d'orientation dans le contexte de la Convention MEDICRIME, et la prier de fournir un rapport sur cette question avant la prochaine réunion plénière.

4.4 Avis sur l'application de la Convention MEDICRIME dans le contexte de la contrefaçon de vaccins contre la covid-19

- de prendre note des informations communiquées par M. Glagolev sur l'avis susmentionné, qui est public, et de remercier toutes les Parties pour leurs commentaires pendant le processus de rédaction;
- d'inviter les membres du Comité MEDICRIME à traduire cet avis dans leurs langues nationales respectives ;
- de prendre note de la contribution du CdP au Comité de bioéthique sur la covid-19 et les vaccins et charger le Secrétariat de diffuser le document auprès des membres et observateurs du CdP ;
- de prendre note des informations communiquées par le Secrétariat sur le fait que le premier avis sur l'application de la Convention MEDICRIME dans le contexte de la covid-19 a été publié en avril 2020 et existe en croate, hongrois, russe et espagnol, en plus de l'anglais et du français ;
- de prendre acte du fait qu'une lettre signée par le Président a été adressée à tous les Représentants permanents auprès du Conseil de l'Europe et à des tierces Parties invitées à adhérer à la Convention, où il fournit des informations sur l'avis susmentionné, à l'occasion du 10^e anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention, et invite les pays à ratifier la Convention s'ils ne l'ont pas encore fait.

4.5 Rapport sur les activités criminelles entraînant des fuites dans la chaîne d'approvisionnement de produits médicaux

- de prendre note des informations du Secrétariat qui indique qu'un Groupe de travail a été créé pour rédiger le rapport ci-dessus, qui couvrira des aspects comme le vol et le détournement de produits médicaux, et vise à rédiger un instrument juridique. Il regroupe des autorités policières, Europol et l'Office européen de lutte antifraude (OLAF). Le Groupe de travail devrait se réunir prochainement et définir ses méthodes de travail ;
- de prier toutes les Parties d'envisager leur participation au Groupe de travail et d'en informer le Secrétariat le cas échéant ;
- de prendre note de la proposition du Bureau qui suggère que les rapports rédigés par le CdP soient systématiquement présentés par des rapporteurs, et charger les Parties de soumettre leurs propositions de thèmes et de rapporteurs.

5 Activités de coopération technique

5.1 Etat d'avancement du projet intitulé « Évaluation des besoins – falsification des produits médicaux » (NA-FAMED)

- de prendre note que le Secrétariat indique que le projet NA-FAMED s'achèvera le 15 juillet 2021;
- d'inviter les Parties et les autres États membres du Conseil de l'Europe à soutenir le projet de suivi « lutter contre la falsification de produits et d'autres infractions similaires », par des contributions financières volontaires ;
- de prendre de la présentation de Mme Aroa Fandiño-Serrano, Chargée de projet adjointe au sein de l'Unité de coopération en matière de droit pénal, sur l'état d'avancement du projet NA-FAMED:
 - a) le plan de communication stratégique pour accélérer la sensibilisation à la Convention et sa promotion ;
 - b) le travail accompli dans l'élaboration d'un rapport d'analyse des lacunes aux plans national et international ;
 - c) la coopération avec le Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur le fonctionnement des Conventions européennes dans le domaine pénal (PC-OC) en vue de créer un réseau 24/7;
- de prendre note de l'organisation d'une conférence finale du projet NA-FAMED avant la mi-juillet;
 - a) *Rapport d'analyse des lacunes*
 - de prendre note de la présentation des experts indépendants, M. Hugo Bonar et Prof. Asier Urruela Mora, sur l'état d'avancement de la rédaction du rapport comparatif international et de ses principales recommandations de politique générale. Des problèmes techniques ont empêché le Prof. Carlos Romeo-Casabona de participer ;
 - de remercier les trois experts pour leur excellent travail, de les encourager en vue de la finalisation du rapport et de les inviter à présenter les conclusions lors de la prochaine réunion plénière ;
 - b) *Événement en ligne: la perspective de genre dans la lutte contre la falsification des produits médicaux et les crimes similaires*
 - de prendre note des informations communiquées par M. Glagolev sur l'événement en ligne susmentionné, qui s'est déroulé le 7 mai 2021 ;
 - de prendre note des informations communiquées par Mme Peggy Maguire, Directrice générale du *European Institute for Women's Health* et Mme Lynda Scammell, Conseillère principale à l'Agence de réglementation des produits médicaux et de santé (MHRA), et les remercier pour leurs présentations ;
 - de prendre note de la proposition de désigner un(e) rapporteur(e) pour l'égalité de genre pour le Comité MEDICRIME et d'inviter les Parties à présenter des candidat(e)s deux semaines avant la prochaine réunion plénière ;
 - d'envisager la poursuite d'une participation de la société civile active dans le domaine de l'égalité femmes/hommes dans les activités du Comité MEDICRIME ;

c) MEDICRIME Réseau 24/7

- d'examiner l'étude de faisabilité d'un Réseau 24/7 présentée par les experts scientifiques, Mme Ioana Albani, M. Branko Stamenkovic et Mme Joana Ferreira (excusée), et les remercier pour leur excellent travail ;
- de constater que l'absence de liens entre les autorités nuit manifestement à l'échange d'informations indispensables pour démanteler des réseaux criminels organisés et que la coopération internationale en matière pénale nécessite une structure solide et efficace de collaboration renforcée entre les autorités judiciaires et les services répressifs compétents au niveau national ;
- de prendre note qu'un Réseau 24/7 spécialisé présente des avantages des points de vue des poursuites et des conseils juridiques, et de proposer un mécanisme pour l'exécution, ou pour faciliter l'exécution, des demandes de coopération internationale ;
- d'inviter les États membres du Conseil de l'Europe et au-delà à adhérer à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale ;
- de décider la création d'un Groupe de travail chargé d'approfondir l'examen des aspects pratiques d'un tel Réseau et de présenter ses conclusions à la prochaine réunion plénière. Les membres intéressés par une participation dans un tel Groupe de travail sont invités à contacter le Secrétariat.

6 Echange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

6.1 Echange de vues avec la Présidente du Comité d'Experts sur la réduction des risques de santé publique liés à la falsification de produits médicaux et aux infractions similaires (CD-P-PH/CMED)

- de saluer les activités réalisées par le CMED dans la promotion de la Convention MEDICRIME et de rappeler l'importance de renforcer les synergies entre les deux comités sur les thèmes communs afin d'harmoniser les approches ;
- de prendre note des informations communiquées par Mme Lynda Scammell, Présidente du Comité d'Experts sur la réduction des risques de santé publique liés à la falsification de produits médicaux et aux infractions similaires (CD-P- PH/CMED), et M. Domenico di Giorgio (Directeur à l'Agence italienne des médicaments) concernant les travaux futurs de ce comité d'experts ;
- de décider de réunir les deux Présidents (CdP et CMED) et leurs secrétariats respectifs pour discuter de la coordination des activités et prier les Présidents de présenter les conclusions dans leurs comités respectifs ;
- de discuter de la coopération avec le CMED lors de la prochaine réunion du Bureau et charger le Bureau de formuler des observations écrites relatives aux projets du CMED sur la « Recommandation sur le vol de médicaments » et les « Orientations sur les définitions » ;
- de saluer les travaux actuels du CMED visant à réviser la Résolution ResAP(2007)2 « sur les bonnes pratiques en matière de distribution de médicaments par correspondance, visant à protéger la sécurité des patients et la qualité des médicaments délivrés » et de prier le CMED d'envisager d'inviter le CdP à participer au processus de rédaction ;
- de rappeler l'engagement du CdP d'échanger des informations avec le CMED et prier le CMED de fournir à l'avance au CdP les documents de travail sur ses activités actuelles et futures.

6.2 Présentation des initiatives pertinentes de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

- de prendre note de la présentation de M. Grin (Suisse, ADLE), Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable sur le phénomène de la falsification des produits médicaux dans le contexte de la pandémie de covid-19, et notamment l'adoption par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (ci-après l'APCE), le 21 janvier 2021, de la Résolution 2361 (2021) « *Vaccins contre la covid-19 : considérations éthiques, juridiques et pratiques*, et l'adoption du projet de résolution « *Pass ou certificats covid: protection des droits fondamentaux et implications légales* » par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'APCE ;
- de remercier M. Grin pour sa présentation, de féliciter l'APCE pour ses travaux sur cette question complexe et difficile et d'inviter l'APCE à informer le CdP de tout progrès pertinent à la prochaine réunion plénière ;
- de charger le Secrétariat de diffuser les rapports de l'APCE auprès de toutes les Parties et de tous les participants et observateurs.

6.3 Présentation des activités pertinentes d'autorités nationales, d'organisations gouvernementales internationales et d'autres services du Conseil de l'Europe

- de prendre note des informations communiquées par la représentante de la Conférence des Ministres de la Justice des pays ibéro-américains (ci-après « la COMJIB »), Mme Tatiana Salem, Coordinatrice générale de la COMJIB et d'IberRed, qui a souligné: a) la volonté de la COMJIB de mener une coopération juridique internationale en vue de créer des mécanismes susceptibles d'améliorer l'entraide juridique grâce à la Plateforme Iber@ et le Traité sur la transmission électronique des demandes de coopération internationale entre les autorités centrales (le « Traité de Medellín »), qui est ouvert aux pays non ibéro-américains et devrait entrer en vigueur en septembre 2021; b) la volonté de coopérer avec le CdP à l'organisation du séminaire linguistique (en espagnol) à l'occasion du 10^e anniversaire ;
- d'envisager et examiner les synergies possibles entre les mécanismes du Traité de Medellín et de la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale.

7. Statut d'observateur auprès du CdP de MEDICRIME

7.1 Candidatures reçues

- suite à la décision du Bureau, de prendre note de la présentation de chacune des organisations sollicitant le statut d'observateur: OPALS (Organisation PanAfricaine de Lutte pour la Santé), PSI (Institut de Sécurité Pharmaceutique), IFPMA (Fédération internationale de l'industrie du médicament), Fondation Brazzaville et ASOP EU (Alliance pour la sécurité des pharmacies en ligne dans l'UE) ;
- de se réunir à huis clos et octroyer par consensus le statut d'observateur à OPALS, PSI, IFPMA, Fondation Brazzaville et ASOP EU, après avoir examiné leur candidature et pris note de leur présentation ;
- de rappeler que les observateurs constituent d'importantes sources d'information, de remercier tous les candidats pour leurs présentations et de leur souhaiter la bienvenue en leur nouvelle qualité ;
- de souligner le fait que la Convention MEDICRIME est un traité de droit pénal qui vise à prévenir et combattre les menaces qui pèsent sur la santé publique, et de clarifier pour tous les observateurs que le Comité MEDICRIME n'est pas un forum de discussion sur les droits de propriété intellectuelle.

8. Points d'information

8.1 Participation du Comité MEDICRIME à des événements extérieurs

- de prendre note des différents événements auxquels le Président, le Vice-Président du CdP et le Secrétariat ont été invités, et notamment:
 - événement étudiant « *Approches et défis internationaux en matière de crime pharmaceutique* » Université d'État d'Irkoutsk, Fédération de Russie (6 mars 2021) ;
 - *Forum juridique international*, Saint-Petersbourg, Fédération de Russie (20-21 mai 2021) ;
 - conférence « *Le marché illicite de médicaments en période de pandémie* », Pérou (10 février 2021) ;
 - formation sur la lutte contre les médicaments falsifiés, Équateur (22 mars - 8 avril 2021) ;
 - conférence IberRed « *Vers un nouveau modèle d'entraide judiciaire internationale: IberRed et la nouvelle plateforme Iber@* », (23 mars 2021) ;
 - 16^e Commission mixte entre l'Organisation africaine de la Propriété intellectuelle et l'Institut national français de la propriété industrielle: « *La lutte contre les médicaments contrefaits en Afrique de l'Ouest et Centrale* », Yaoundé, Cameroun (26 mars 2021) ;
 - réunion COPEN, le Groupe de travail sur l'entraide judiciaire en matière pénale (7 mai 2021);
 - Table ronde à haut niveau « *covid-19 et risque accru de produits pharmaceutiques non conformes et falsifiés en Afrique: un problème de santé publique et de sécurité* », Fondation Brazzaville (25 mai 2021).

8.2 10^e anniversaire de la Convention MEDICRIME

- dans la perspective du 10^e anniversaire de la Convention MEDICRIME, de saluer la proposition du Bureau qui porte sur:
 - a) l'organisation d'un événement institutionnel en ligne marquant l'anniversaire du lancement de la Convention (28 octobre 2021, demi-journée) et d'envisager l'organisation d'une conférence sur MEDICRIME en 2022 ;
 - b) autour de la date de l'anniversaire, l'organisation de trois événements en ligne séparés visant à sensibiliser à la Convention et ciblant: les pays francophones, les pays russophones et les pays hispanophones (en collaboration avec la COMJIB).

8.3 Nouvelles adhésions à la Convention MEDICRIME

- de noter que le Niger et l'Équateur ont signé la Convention MEDICRIME le 19 février 2021 et le 7 mai 2021, respectivement, et que le Comité des Ministres a invité le Mali à rejoindre la Convention le 31 mars 2021 ;
- de prendre note des informations communiquées par le Secrétariat suite aux différentes réunions organisées avec les représentants de l'UE ;
- de remercier les autorités portugaises d'avoir inscrit la ratification de la Convention MEDICRIME au nombre des grandes priorités de leur Présidence de l'UE et prendre note de l'intérêt des autorités slovènes et françaises qui envisagent de maintenir cette priorité pendant leurs présidences.

8.4 Conférence « La Convention MEDICRIME: un instrument international pour lutter contre la contrefaçon des produits pharmaceutiques en période de pandémie de covid-19 »

- de prendre note des informations communiquées par le Secrétariat sur cette conférence (8-9 juin 2021) et de charger le Secrétariat de diffuser les documents de la conférence auprès des Parties, des participants et des observateurs en temps utile.

9. Questions diverses**9.1 Politique de communication**

- de prendre note de la situation en matière de tendances sur les réseaux sociaux en lien avec le compte Twitter de la Convention MEDICRIME et des instructions sur l'utilisation du site internet de Medicrime et d'inviter toutes les Parties, ainsi que les participants et les observateurs, à suivre le compte ;
- de prendre note de la proposition de communication pour le 10^e anniversaire de la Convention MEDICRIME.

9.2 Divers

- de prendre note que l'Espagne a fait la promotion d'une plateforme nationale de coopération avec tous les acteurs nationaux de la lutte contre la contrefaçon de produits médicaux et les crimes similaires, qui vise à diffuser les informations et à promouvoir la Convention; et d'inviter le représentant espagnol à présenter sa plateforme nationale à la prochaine réunion plénière ;
- de prendre note des informations communiquées par le Secrétariat sur le [cours de formation sur MEDICRIME](#) proposé par HELP et d'inviter les Parties, les participants et les observateurs à promouvoir ce précieux outil pédagogique dans leurs pays respectifs.

10. Dates de la prochaine réunion (2021)

- de prendre note de la prochaine Réunion plénière du Comité MEDICRIME: 1-3 décembre 2021.

*
* *

Annexe I

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 28 juin 2021

T-MEDICRIME(2021)_LP

**Comité des Parties
Convention MEDICRIME**

Liste des participants

4^e Réunion plénière

Par visioconférence, 26-27 mai 2021
Conseil de l'Europe

1. MEMBERS / MEMBRES

STATE PARTIES TO THE CONVENTION / ETATS PARTIES A LA CONVENTION

ALBANIA / ALBANIE

No nomination / Pas de nomination

ARMENIA / ARMÉNIE

Mr Mkrtich SHAKARYAN, Head of GMP/GDP Inspection Department, Scientific Centre of Drug and Medical Technology, Ministry of Health

BELARUS

Ms Halina PYSHNIK, Consultant of Department of Organization of Medicines Supply

Mr Anton KUHACH, Head of the Department of Organization of Medicines Supply

Ms Maria PONOMAREVA, Consultant of the Department of Pharmaceutical Inspection

Ms Maria KAPYTOVSKAYA, Consultant of the Department of External Relations

BELGIUM / BELGIQUE

Ms Anja EBRAERT, Inspector, Division Distribution of the FAMHP, Federal Agency for Medicines and Health Products

Ms Tine DE MEULENAER, Attachée-Juriste, Belgian Justice Department

BENIN / BÉNIN

Mr Nicolas G. SODABI, Chef de la Cellule Juridique et du Contentieux (CCJC) de l'Agence Béninoise de Régulation Pharmaceutique (ABRP)

S.E.M. Eusèbe AGBANGLA, Ambassadeur de la République du Bénin en France

Mr Angelo DAN, Conseiller, Ambassade de la République du Bénin en France

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Ms Verica TRBIC, Expert adviser, Directorate for Coordination of Police Bodies of Bosnia and Herzegovina, NCB INTERPOL

BURKINA FASO / BURKINA FASO

Mr Innocent Armel SAWADOGO WINFWAOGA, Pharmacien

Ms Aminata SANOU

Ms Inès COMPAORE

Ms Ruth SAWADOGO

Mr Casimir W. SAWADDOGO

CROATIA / CROATIE

Prof Siniša TOMIĆ, Head of Croatian Agency for Medicinal Products And Medical Devices (HALMED)

Ms Rajka Truban ŽULJ, MPharm, Deputy Head for Operations, Croatian Agency for Medicinal Products And Medical Devices (HALMED)

FRANCE / FRANCE

M. Christian TOURNIÉ, Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP)

GUINEA / GUINÉE

M. Thierno BAH, Pharmacien, Directeur de l'homologation des produits de santé et des essais cliniques

Dr Damani KÉITA, Inspecteur Général de la Santé, Secrétaire Général du Comité Technique de lutte contre la Contrefaçon des produits de Santé

Dr Mahmoud SYLLA, Inspecteur Général Adjoint de la Santé, Coordinateur Général de la Brigade de Répression MEDICRIME

Colonel Dr Hamidou TOURE, Pharmacien, 1er Coordinateur Général Adjoint de la Brigade de Répression MEDICRIME

Dr Abdourahmane MAREGA, 2ème Coordinateur Général Adjoint de la Brigade de Répression MEDICRIME

Dr Ibrahima CAMARA, Inspecteur des Services de Santé, Conseiller Technique de la Brigade de Répression MEDICRIME

Colonel des Douanes Payard MAOMY, Directeur de la surveillance douanière, Direction Générale des Douanes, Chef de l'Unité Surveillance de la Brigade de Répression MEDICRIME

Commandant de Police Foromo SOROPOGUI, Chef de l'Unité Enquêtes et Investigation, Brigade de Répression

Lieutenant de Gendarmerie Mamadouba Fougué CAMARA, Chef de l'Unité Répression de la Brigade de Répression MEDICRIME

HUNGARY / HONGRIE

Ms Agnes KORMANYOS, Legal Advisor, Deputy State Secretariat for Criminal Law Codification, Ministry of Justice

Mr Adam PANKER, Anti-Counterfeiting Coordinator, National Institute of Pharmacy and Nutrition

REPUBLIC OF MOLDOVA / RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

No nomination / Pas de nomination

PORTUGAL / PORTUGAL

Mr Afonso SALES, Criminal Investigation Coordinator, Criminal Police (UNCC)

M. Carlos PEREIRA, Inspecteur en chef, Police judiciaire

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Sergei GLAGOLEV, Deputy Minister, Ministry of Health of the Russian Federation

Ms Irina SILKINA, Acting Head of Section, Department on New Challenges and Threats, Ministry of Foreign Affairs of the Russian Federation

Ms Anna NAZAROVA, First Secretary, Department on New Challenges and Threats, Ministry of Foreign Affairs of the Russian Federation

Ms Yulia KALININA, First Secretary, Permanent Mission of the Russian Federation to the International Organisations in Vienna

Ms Nina FEDOROVA, Second Secretary, Permanent Mission of the Russian Federation to the International Organisations in Vienna

Mr Vladimir ZIMIN, Senior Assistant to the Prosecutor General of the Russian Federation on special issues

Ms Olga OPANASENKO, Counsellor, Department for Humanitarian Cooperation and Human Rights, Ministry of Foreign Affairs of the Russian Federation, member of the Russian delegation in DH-BIO

Ms Anastasia NIKITINA, Head of the Department of International Cooperation, Deputy Head of the Division for State Quality Control of Medical Products, Roszdravnadzor

SPAIN / ESPAGNE

Ms Sonia NUEZ, Magistrate, Committee of the Parties National Contact Point

Mr José María Esteban FERNÁNDEZ, Spanish National Health Pharmaceutical Service

Mr Juan José CASTRO, Chief Police Inspector, Customs Office, Spanish National Police

Mr Pedro Alberto ALVAREZ, Head of the Customs Surveillance Unit

Mr Daniel ORDÓÑEZ, Head of the Regional Operational Unit for Customs Surveillance, Madrid

Mr Manuel IBARRA LORENTE, Head of Pharmaceutical Inspection and Enforcement Department, The Spanish Agency of Medicines and Medical Devices (AEMPS)

Ms Henar PECHARROMAN, The Spanish Agency of Medicines and Medical Devices (AEMPS)

Mr Nicolas PEREZ SERRANO, National contact point for prosecutors, Ministry of Justice

SWITZERLAND / SUISSE

Ms Judith S. VONEY, Head of Penal Division, Swiss Agency for Therapeutic Products (SWISSMEDIC)

Mr Richard EHMANN, Penal Division, Swiss Agency for Therapeutic Products (SWISSMEDIC)

Ms Ruth MOSIMANN, Head of Market Monitoring of Illegal Medicinal Products, Swiss Agency for Therapeutic Products (SWISSMEDIC)

TURKEY / TURQUIE

Ms Zeynep MUSA, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of Turkey to the Council of Europe

UKRAINE / UKRAINE

Ms Iryna FEDENKO, Director of Communications Department, State Service of Ukraine on Medicines and Drugs Control

Mr Vladimir SHEKALIN, State Service of Ukraine on Medicines and Drugs Control

2. PARTICIPANTS

2.1 COUNCIL OF EUROPE MEMBER STATES NOT PARTY TO THE CONVENTION / ETATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE NON PARTIES A LA CONVENTION

ANDORRA / ANDORRE

No nomination / Pas de nomination

AUSTRIA / AUTRICHE

No nomination / Pas de nomination

AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN

Apologised / Excusé

BULGARIA / BULGARIE

No nomination / Pas de nomination

CYPRUS / CHYPRE

No nomination / Pas de nomination

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Ms Eva KOMRSKOVÁ, State Institute for Drug Control, Acting Director of Surveillance Section

Ms Rafifa HAMOUDOVÁ, State Institute for Drug Control, Department of Surveillance over advertising

Ms Eva ŠTANTEJSKÁ, State Institute for Drug Control, Surveillance Section

DENMARK / DANEMARK

No nomination / Pas de nomination

ESTONIA / ESTONIE

No nomination / Pas de nomination

FINLAND / FINLANDE

No nomination / Pas de nomination

GEORGIA / GÉORGIE

No nomination / Pas de nomination

GERMANY / ALLEMAGNE

No nomination / Pas de nomination

GREECE / GRÈCE

No nomination / Pas de nomination

ICELAND / ISLANDE

Ms Kristín Lára HELGADÓTTIR, Senior Legal Adviser, Ministry of Health

Mr Rafn Magnús JÓNSSON, Project manager on Alcohol and Drug prevention, Directorate of Health

IRELAND / IRLANDE

No nomination / Pas de nomination

ITALY / ITALIE

No nomination / Pas de nomination

LATVIA / LETTONIE

No nomination / Pas de nomination

LIECHTENSTEIN / LIECHTENSTEIN

No nomination / Pas de nomination

LITHUANIA / LITHUANIE

No nomination / Pas de nomination

LUXEMBOURG / LUXEMBOURG

No nomination / Pas de nomination

MALTA / MALTE

No nomination / Pas de nomination

MONACO / MONACO

No nomination / Pas de nomination

MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO

No nomination / Pas de nomination

NETHERLANDS / PAYS-BAS

No nomination / Pas de nomination

NORTH MACEDONIA / MACÉDOINE DU NORD

No nomination / Pas de nomination

NORWAY / NORVÈGE

No nomination / Pas de nomination

POLAND / POLOGNE

Ms Agata KUSTRA, Chief Pharmaceutical Inspectorate, Supervision Department

Mr Piotr MICHALSKI, Chief Pharmaceutical Inspectorate, Office of the Chief Pharmaceutical Inspector Coordinator

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Cristina GAVRILA, Director of the Legal and International Relations Department, National Agency for Medicines and Medical Devices (NAMMD)

SAN MARINO / SAINT-MARIN

No nomination / Pas de nomination

SERBIA / SERBIE

No nomination / Pas de nomination

SLOVAK REPUBLIC / RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

No nomination / Pas de nomination

SLOVENIA / SLOVENIE

No nomination / Pas de nomination

SWEDEN / SUÈDE

No nomination / Pas de nomination

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

No nomination / Pas de nomination

2.2 COUNCIL OF EUROPE OBSERVER STATES / ETATS OBSERVATEURS AUPRÈS DU CONSEIL DE L'EUROPE

CANADA / CANADA

No nomination / Pas de nomination

HOLLY SEE / SAINT-SIÈGE

M. Jean PAILLOT, Avocat au Barreau de Strasbourg

JAPAN / JAPON

M. Hideaki KOJIMA, Chargé de mission, Consulat Général du Japon à Strasbourg

MEXICO / MEXIQUE

No nomination / Pas de nomination

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS UNIS D'AMERIQUE

No nomination / Pas de nomination

2.3 STATE HAVING REQUESTED ACCESSION TO THE CONVENTION / ETAT AYANT DEMANDE D'ADHERER A LA CONVENTION

ECUADOR / EQUATEUR

No nomination / Pas de nomination

ISRAEL / ISRAËL

No nomination / Pas de nomination

IVORY COAST / COTE D'IVOIRE

No nomination / Pas de nomination

MOROCCO / MAROC

Pr Bouchra MEDDAH, Directrice du Médicament et de la Pharmacie

Dr Laila HAKKOU, Chef du Service de Suivi du Secteur et de l'Inspection de la Pharmacie, Direction du Médicament et de la Pharmacie

Dr Aicha BAMMOU, Pharmacien Inspecteur, Direction du Médicament et de la Pharmacie

NIGER / NIGER

M. Moustapha TAHIROU, Docteur Pharmacien, Commissaire Principal de Police, Directeur de la Police technique et scientifique

TUNISIA / TUNISIE

No nomination / Pas de nomination

2.4 STATE INVITED TO ACCEDE TO THE CONVENTION / ETAT INVITÉ À ACCÉDER À LA CONVENTION

CONGO / CONGO

No nomination / Pas de nomination

MALI / MALI

No nomination / Pas de nomination

TUNISIA / TUNISIE

No nomination / Pas de nomination

2.5 COUNCIL OF EUROPE INSTITUTIONS AND BODIES / INSTITUTIONS ET ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Parliamentary Assembly of the Council of Europe (PACE) / Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)

M. Jean-Pierre GRIN, membre et Rapporteur Général sur les pouvoirs locaux et régionaux, Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, APCE

Comité d'Experts sur la réduction des risques de santé publique liés à la falsification de produits médicaux et aux infractions similaires (CD-P- PH/CMED)

Ms Lynda Scammell, Senior Enforcement Advisor, Medicines and Healthcare products Regulatory Agency (MHRA)

3. OBSERVERS/ OBSERVATEURS

INTERGOVERNMENTAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTER-GOUVERNEMENTALES

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)

Dr Riikka PUTTONEN, Programme Manager, Organized Crime Branch, Division for Treaty Affairs

EUROPOL

Mr Sergio TIRRÓ, Head of Counterfeiting Team - IPC3, Europol

Conférence des Ministres de la Justice des pays ibéro-américains (COMJIB)

Ms Tatiana SALEM, General Coordinator

Les Entreprises du Médicament (LEEM)

Ms Julie ASSEDO, Chargée des opérations internationales, Direction des Affaires Internationales

Alliance for safe online pharmacy (ASOP EU)

Mr Mike ISLES, Director

International Federation of Pharmaceutical Manufacturers and Associations (IFPMA)

Mr Greg PERRY, Assistant Director General

Mr Sergio CAVALHEIRO FILHO, Associate Manager, Regulatory Affairs

Pharmaceutical Security Institute (PSI)

Ms Cecilia FANT, Regional Director EMEA

European Anti-Fraud Office / Office Européen de Lutte Antifraude (OLAF)

Ms Marta CASTILLO-GONZALEZ, Head of Sector of IPR, Health and Environment investigations

Brazzaville Foundation / Fondation Brazzaville

Mr Richard AMALVY, Chief Executive

Organisation PanAfricaine de Lutte pour la Santé (OPALS)

M. Quentin Duteil, Secrétaire général

4. EXPERTS / INTERVENANTS

Independent experts / experts indépendants

Ms Ioana ALBANI, Prosecutor, Directorate for Investigating Organized Crime and Terrorism (D.I.O.C.T.), Prosecutor's Office attached to the High Court of Cassation and Justice (P.O.H.C.C.J.), Romania

Mr Hugo BONAR, Manager, Enforcement, Irish Medicines Board, Ireland

Mr Domenico DI GIORGIO, Manager, Agenzia Italiana Del Farmaco, Italy

Ms Joana FERREIRA, Public Prosecutor and Director of the Department of judicial Cooperation and International Relations, Portugal

Ms Peggy MAGUIRE, Director General, European Institute of Women's Health

Prof. Dr. Carlos ROMEO CASABONA, Independent expert, Full Professor in Criminal Law, University of the Basque Country, Spain

Ms Ana SALINAS DE FRÍAS, Professor of Public International Law and International Relations, University of Málaga, Spain

Mr Branko STAMENKOVIC, Deputy Republic Public Prosecutor of the Republic of Serbia and Special Prosecutor for High-Tech Crime, Serbia

Mr Asier URRUELA MORA, Professor of Criminal Law, University of Zaragoza, Spain

5. MEMBERS OF THE BUREAU / MEMBRES DU BUREAU

Chair of the Bureau / Président du Bureau

Mr Sergei GLAGOLEV, Deputy Minister, Ministry of Health of the Russian Federation

Vice-Chair of the Bureau / Vice-Président du Bureau

M. Christian TOURNIÉ, Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP), Vice-président du Comité des Parties à la Convention MEDICRIME

Members of the Bureau / Membres du Bureau

Ms Sonia NUEZ, Magistrate, Committee of the Parties National Contact Point

Mr Mkrtych SHAKARYAN, Head of GMP/GDP Inspection Department, Scientific Centre of Drug and Medical Technology, Ministry of Health

Ms Judith S. VONEY, Head of Penal Division, Swiss Agency for Therapeutic Products (SWISSMEDIC)

6. COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

DGI - HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW /
DGI - DROITS DE L'HOMME ET ÉTAT DE DROIT

Information Society and Action against Crime Directorate /
Direction de la Société de l'information et de la lutte contre la criminalité

Mr Jan KLEIJSEN, Director, Information Society and Action against Crime Directorate / Directeur, Direction de la Société de l'Information et de la Lutte contre la Criminalité

Action against Crime Department / Service de la lutte contre la criminalité

Ms Hanne JUNCHER, Head of Action against Crime Department /
Chef du Service de la Lutte contre la Criminalité

Ms Tanja RAKUSIC-HADZIC, Head of the Criminal Law Co-operation Unit /
Chef de l'Unité de coopération dans le domaine pénal

Mr Oscar ALARCÓN-JIMÉNEZ, Executive Secretary to the Committee of the Parties of the MEDICRIME Convention, Criminal Law Co-operation Unit /
Secrétaire du Comité des Parties de la convention MEDICRIME, Unité de coopération dans le domaine pénal

Ms Kelly SIPP, Project Manager, Criminal Law Cooperation Unit / Responsable de projet, Unité de coopération dans le domaine pénal

Ms Aroa FANDINO-SERRANO, Junior Project Officer, Criminal Law Co-operation Unit / Responsable de projet, Unité de coopération dans le domaine pénal

Ms Marina ACHA, Assistant, Criminal Law Co-operation Unit / Assistante, Unité de coopération dans le domaine pénal

Pompidou Group / Groupe Pompidou

Mr Arthur Candolfi, Trainee, Pompidou Group / Stagiaire, Groupe Pompidou

DG II – DIRECTORATE GENERAL OF DEMOCRACY /
DG II – DIRECTION GÉNÉRALE DE LA DEMOCRATIE

European Directorate for the Quality of Medicines & HealthCare (EDQM) /
Direction Européenne de la Qualité du Médicament & Soins de Santé (DEQM)

Mr François-Xavier LERY, Head of the Pharmaceutical and Consumer Care Section /
Chef de la section Produits pharmaceutiques et protection de la santé des consommateurs

Ms Inès DU PLESSIS, Scientific Programme Officer, Pharmaceutical Pharm-Care and Anti-Counterfeiting /
Administrateur programmes scientifiques, Produits et suivi pharmaceutiques et Lutte contre la contrefaçon

Ms Anna POTASHNIK, Legal Advisor, Regulatory Policy and Intelligence /
Conseillère juridique, Politique réglementaire et renseignements

SECRETARIAT OF THE PARLIAMENTARY ASSEMBLY /
SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development /
Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Ms Tanja KLEINSORGE, Head of the Secretariat, Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development, Secretariat of the Parliamentary Assembly / Chef du Secrétariat, Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, Secrétariat de l'Assemblée Parlementaire

Ms Sarah MINERY, Trainee, Secretariat of the Parliamentary Assembly / Stagiaire, Secrétariat de l'Assemblée Parlementaire

Interpreters / Interprètes

Ms Amanda LA RIVIERE

Ms Katia DI STEFANO